

Commentaires de

l'honorable Michael Kirby

**à l'occasion de l'annonce
du premier conseil d'administration de la
Commission de la santé mentale du Canada**

Le 31 août 2007

Merci.

Monsieur le Premier ministre et distingués invités,

Dans une ville habituée à un certain niveau de partisanerie politique, il est peu courant qu'un sénateur libéral ait l'occasion de se serrer les coudes avec un premier ministre conservateur sur une question d'une grande importance pour le pays.

En tant que premier président de la Commission de la santé mentale du Canada, une position à laquelle j'ai été nommé par le Premier ministre il y a cinq mois, je veux exprimer ma reconnaissance envers le premier ministre, le ministre de la Santé, Tony Clement, et le ministre des Finances, Jim Flaherty, pour leur soutien continu à la création de la Commission de la santé mentale du Canada. Sans leurs efforts, nous n'en serions pas là aujourd'hui. Ils ont tous fait preuve d'un engagement inconditionnel envers l'amélioration de la vie de plusieurs dizaines de milliers de Canadiens atteints d'une maladie mentale.

Nous n'aurions pas atteint notre objectif de la formation de la Commission si cela n'avait été de l'excellente relation de travail, ainsi que de l'amitié, qui se sont développés entre mon ex-collègue Sénateur Keon et moi-même. Sa contribution au travail du comité sénatorial et son implication depuis a été énorme.

Je puis vous dire que l'enthousiasme suscitée par la création de la Commission est déjà répandu. Il m'est impossible de compter le nombre d'offres d'aide et de propositions de collaboration qui nous ont déjà été faites.

En effet, quand la Commission a utilisé son site Web pour inviter les Canadiens à poser leur candidature pour devenir membre de la Commission, nous avons reçu près de 500 demandes.

Je suis fier de dire que le Conseil de la Commission de la santé mentale du Canada est vraiment représentatif de tous les Canadiens touchés, d'une manière ou d'une autre, par la maladie mentale. Trois membres du Conseil sont atteints d'une maladie mentale. Deux sont des Autochtones du Canada : l'un représente les Premières nations et l'autre, les Inuits. Les autres sont des aidants membres de la famille, des pairs qui offrent leur soutien et des fournisseurs de services dans les communautés, les hôpitaux et les cliniques privées.

|

De plus, comme le fardeau des soins dispensés aux gens atteints d'une maladie mentale et de leur traitement revient de façon disproportionnée aux femmes, je me réjouis du fait que l'on compte parmi les membres non gouvernementaux du Conseil, sept femmes et quatre hommes.

Aussi, les personnes qui ont accepté de présider les huit comités consultatifs sont vraiment exceptionnelles. En compagnie des membres de leurs comités consultatifs, elles veilleront à ce que le Conseil de la Commission reçoive des conseils des meilleurs Canadiens dans leur domaine.

Nous devons, au cours de notre cheminement, apprendre les uns des autres. Il n'est pas nécessaire de réinventer la roue. Voilà pourquoi nous consulterons les gens impliqués en santé mentale de tous les pays dont les représentants se trouvent dans cette salle aujourd'hui. Voilà pourquoi je crois que la « IIMHL » et d'autres conférences comme celle-ci sont très utiles.

Et par-dessus tout, la Commission doit s'assurer que jamais plus les questions relatives à la santé mentale ne soient permises de retourner dans l'ombre. Personne n'a mieux exprimé cette volonté que Roy Muise. Roy est compagnon-conseiller accrédité d'Halifax. Voici ce qu'il a dit au Comité sénatorial :

Je demande aux Canadiens de nous accueillir dans leur société à titre de partenaires de plein droit. Nous ne voulons pas inspirer la crainte ou la pitié. Souvenez-vous que nous sommes vos mères et vos pères, vos sœurs et vos frères, vos amis, vos collègues et vos enfants. Tendez-nous la main et accompagnez-nous sur le chemin de la guérison.

La Commission espère fortement que tous les Canadiens tiendront compte de son appel.